



Equipement **++)**  
 Feux de route HCR H 4 (E)  
 Feux de croisement HCR H 4 (E)  
 Feux de position DOT IP 76 GUIDE 2X  
 Feux rouges SAE (4) A (2) IR (2) S (2) T 76 GUIDE 2X  
 Feux stop identiques  
 Clignoteurs av DOT IP 76GUIDE2X V SAE AP2 ar voir feux rouges  
 Catadioptrés av AV + AR ar SAE A-68 DOT  
 Feux de gabarit av AR = SAE AP2 ar  
 Feux complément.  
 Eclairage plaque 1 au centre en haut, sous le couvercle du coffre  
 Essuie-glace 2 balais avec 3/8" lave-glace  
 Avertisseurs DELCO REMY "A" + "B"  
 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque et type P O N T I A C Ventura SJ  
 Homologation N° CH 0338 53  
 Carrosserie limousine  
 Places total 6 avant 3  
 Poids à vide 1720 Carburant B  
 Charge utile CV-impôt 29,15  
 Poids total 2267 Cylindrée 5724

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Mesure des pneu : la vignette ECE-15 se trouve à droite, à l'intérieur de l'aile.  
 \*\*) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.  
 +) Variante de pneu :
 

195 HR 14	AV 1150 (2,0)	AR 1200 (2,1)	V-max 210 km/h	} voies } inchan- } gées
215/70 HR 14	1180 (2,0)	1220 (2,1)	210 km/h	
F 78 - 14 B	1270 (2,0)	1315 (2,1)	varie selon la marque, minimum 172 km/h	
ER 78-14 B	1180 (2,0)	1220 (2,1)	172 km/h	

++) Modifications par l'importateur:

- les phares d'origine SEALED-BEAM sont remplacés par des HCR H4 (E);
- les feux de position/clignoteurs AV sont équipés d'ampoules blanches; les angles de visibilité sont complétés par les feux de gabarit HELLA K 14023 et les clignoteurs latéraux d'origine;
- les feux de gabarit AV d'origine sont débranchés afin que les clignoteurs AV et AV latéraux puissent être synchronisés;
- les feux rouges/stop/clignoteurs intérieurs sont débranchés de chaque côté (puissance lumineuse et intervalle);
- les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE A-68 DOT;
- la sortie de l'échappement est conduite vers l'arrière jusqu'à l'extrémité de la carrosserie.

A noter dans le permis de circulation:

- charge garantie sur le toit 90 kg.

Lieu et date de l'homologation

Studen, 28.06.76

Homologation fédérale des types de véhicules